



Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er} degré des écoles publiques

S/couvert de Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Besançon, le 29 novembre 2017

Division des personnels enseignants du 1er degré Gestion collective

Objet : Congé de formation professionnelle - année scolaire 2018/2019.

Dossier suivi par : Marion Paillard Téléphone : 03 81 65 48 56 Mél. ce.gestco.dsden25@acbesancon.fr Référence : Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.

26, avenue de l'Observatoire 25030 Besançon cedex Je vous transmets, ci-joint, les instructions relatives au congé de formation professionnelle ainsi que l'imprimé de candidature.

Les demandes de congé de formation professionnelle, au titre de l'année 2018-2019, doivent être formulées impérativement au moyen de l'imprimé précité et parvenir en deux exemplaires, accompagnées d'une lettre de motivation détaillant le projet, à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription, pour le :

Vendredi 26 janvier 2018, délai de rigueur

En cas de désistement, il convient de faire parvenir dans les meilleurs délais une lettre d'annulation de la demande de congé formation.

Pour le recteur et par délégation, L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation national du Doubs,

Signé

Jean-Marie RENAULT

PJ:

Annexe 1 : instructions relatives au congé de formation professionnelle

Annexe 2 : notice de candidature